

VILLE DE PARIS –  
MAIRIE 2<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

MENTION SPECIALE DU JURY  
TROPHEES 2014 DE LA  
MOBILITE

Défi  Action 3.1 : Aménager la rue pour le piéton

1

DESCRIPTION DU PROJET

La rue Léon Cladel, située dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, est devenue en 2013, à l'initiative de la Mairie d'arrondissement, un espace public partagé accessible à tous, qui participe à la réduction de la place accordée aux véhicules individuels motorisés et à la valorisation des modes actifs. La rue est désormais aménagée en un espace piétonnisé et doté d'un espace de glisse en forme de ruban vert zigzaguant entre les immeubles. C'est le premier exemple en Europe de réappropriation d'une rue de centre historique pour un espace public partagé.



Vue d'ensemble, depuis la rue Réaumur

L'implantation en plein cœur de Paris de ce nouvel équipement pour les sports de glisse s'est faite à la demande des jeunes habitant l'arrondissement. En 2007, des collégiens sollicitent la mairie pour une solution de remplacement à la suppression d'une rampe de glisse dans le quartier des Halles.

Un diagnostic est mené de façon concertée et aboutit à l'identification de la rue Léon Cladel. C'était une rue qui ouvrait juste un raccourci à une rue adjacente pour les véhicules motorisés. Cette rue n'abrite alors aucun immeuble d'habitation mais seulement des immeubles de bureaux. Il a été décidé de piétonniser la rue et d'y développer un espace public partagé plutôt qu'un équipement plus classique, de type skate Park, fermé et à usage réservé aux sportifs. Le statut originel de voirie publique pour la rue Léon Cladel est conservé. L'espace de glisse n'est pas répertorié comme un équipement sportif.

L'espace se situe en plein cœur de Paris, dans une rue haussmannienne bordée d'immeubles des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. Il a donc fallu obtenir une autorisation de construction émanant des Architectes des Bâtiments de France et porter une attention particulière à l'esthétique de la réalisation et à son inscription dans le paysage urbain. Le travail avec un architecte a permis de proposer une structure perçue comme une réalisation artistique qui s'intègre parfaitement à la perspective de la rue.

La question de la cohabitation et de la sécurité des différents usagers dans cet espace était une autre contrainte importante à prendre en considération. La gestion des flux a été organisée avec des espaces partiellement dédiés afin de sécuriser les parcours de chacun et éviter les collisions entre les piétons et les pratiquants de glisse. Pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes, les trottoirs ont été maintenus et abaissés. Des moyens de détection ont été installés sur les modules de glisse pouvant représenter des obstacles.

L'aménagement a été inauguré en décembre 2013.

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

Le projet a été porté par :

- La Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports) pour la maîtrise d'ouvrage
- Le bureau d'études et d'architecture Constructo pour la maîtrise d'œuvre

Le coût global de l'opération s'établit à 326 335€, financés à hauteur de 181 000€ par le budget général de la ville de Paris et 145 335€ par la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement et les Conseils de Quartier.

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET

L'espace de glisse a rapidement remporté un vif succès auprès des amateurs de glisse. En contrepartie, cette importante fréquentation du lieu a engendré certaines difficultés liées à la sécurité ou aux nuisances sonores subies par les riverains habitant à proximité.

Quelques réaménagements ont eu lieu pour réduire les nuisances sonores. Des réunions de concertation ont été organisées en Mairie. Il a été décidé de mettre en place des horaires de pratique (interdiction entre 20h et 8h) en lien avec les agents du Commissariat et les services de la Prévention et de la Protection et aussi de modifier le règlement d'usage du lieu.

Des aménagements ont également été réalisés pour sécuriser davantage le lieu. Des barrières ont ainsi été installées du côté de la rue Montmartre afin d'empêcher les skateboards de glisser sur la chaussée circulée et la vitesse y a été limitée à 30 km/h.

## 4

### CONTACTS

Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris : Lélia Reynaud-Desmet, chargée de mission  
Ville de Paris : Patrick Jeantheau, Direction de la Jeunesse et des Sports

Pour plus de précisions : [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)